

**RAPPORT N° 03/6-25  
au Conseil Municipal**

**OBJET**

**REFECTION DE CLOTURES, PARE-BALLONS ET PORTAILS**

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 03/3-66 DU 25 JUIN 2003**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE**

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Dans le cadre de la maintenance des sites scolaires et sportifs, la Commune envisage de procéder à la réfection de clôtures, pare-ballons et portails.

Ces travaux consisteront notamment en la :

- dépose des clôtures, pare-ballons et portails dégradés ;
- réfection de la partie concernée.

Lors de l'élaboration du dossier final, le site de La Montagne 15ème -nécessitant des travaux plus importants- a été retenu en remplacement de celui de Domenjod.

La nouvelle liste de l'opération de réfection de clôtures, pare-ballons et portails est la suivante :

- Primaire Affouches,
- Piscine de Moufia,
- Plateau Vert de Moufia II,
- Maternelle Les Eglantines,
- Plateau Vert de La Montagne 15ème,
- LTS Les Sapotis,
- Elémentaire Les Badamiers.

Le coût global de l'ensemble est estimé 250 000 euros TTC.

Le financement est de :

- 70 % Région,
- 30 % Commune.

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23 et Articles 23.13 et 23.15 du Budget principal 2003.

Je vous demande, en conséquence :

- 1) d'approuver la nouvelle liste des sites retenus au titre de l'opération de réfection de clôtures, pare-ballons et portails ;

**RAPPORT N° 03/6-25**

- 2) de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres ;
- 3) de m'autoriser à solliciter des subventions ;
- 5) de m'autoriser à passer le(s) marché(s) de travaux avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 6) d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 03/6-25**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du mardi 16 décembre 2003**

**OBJET**

**REFECTION DE CLOTURES, PARE-BALLONS ET PORTAILS**

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 03/3-66 DU 25 JUIN 2003**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE**

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération n° 03/03-66 en séance du 25 juin 2003 ;

Sur le RAPPORT N° 03/6-25 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Serge HOARAU, 7ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Sports, 2° Ecole et Restauration Municipale, et 3° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la nouvelle liste des sites retenus au titre de l'opération de réfection de clôtures, pare-ballons et portails.

**ARTICLE 2**

Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres.

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à solliciter des subventions.

**DELIBERATION N° 03/6-25**

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire à passer le(s) marché(s) de travaux avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

**ARTICLE 5**

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le

26 DEC. 2003

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



*[Handwritten signature of René-Paul Victoria]*